

Délibération n° 2017/ D260



DESIGNATION DES MEMBRES POUR LE COMITE DE SUIVI DE SITE DE L'USINE DE COMPOSTAGE DE LANTIC

Créée pour les installations classées soumises à autorisation, la C.S.S. (Commission de Suivi de Site) surveille les sites d'élimination ou de stockage de déchets.

Cette commission, dont les membres sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans, est composée de 5 collèges :

- ✚ Services de l'Etat
- ✚ Exploitant
- ✚ Collectivités locales
- ✚ Associations de protection de l'environnement
- ✚ Riverains

S'agissant des collectivités locales, KERVAL doit procéder à la désignation de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

* * *

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- ➡ Désigne les membres ci-dessus pour participer au comité de suivi des sites de l'usine de compostage de Lantic.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Jean-Michel GEFFROY	Maire de Tréveneuc Président SMITOM Launay Lantic	Sylvie BOSSARD	Adjointe à St Jean Kerdaniel SMITOM Launay Lantic

Envoyé en préfecture le 23/02/2017

Reçu en préfecture le 23/02/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20170220-D260-DE

Jean-Paul LE VAILLANT	Maire de Châtelaudren SMITOM Launay Lantic	Marcel SERANDOUR	Maire de Treveneuc SMITOM Launay Lantic
-----------------------	---	------------------	--

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan, le 20 février 2017

Le Président



Thierry BURLLOT

COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2017

Convocation du 10 février 2017

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février à **dix-sept heures**, les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis a Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	NOM	PRENOM	Présent	SUPPLEE PAR	PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon		Annie ROBERT	
	THOMAS	Gilles	Présent		
	COUPE	Christian	Présent		
	LE CAM	Pierrick	Présent		
	LE BIHAN	Jean-Pierre			Pierrick LE CAM
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		Michel HESRY	
LAMBALLE TERRE ET MER	MEGRET	Jean	Présent		
	BARBO	Jean-Luc	Présent		
	ANDRIEUX	Thierry	Présent		
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane	Présent		
	DUBOS	Jean Luc	Présent		
	LEMOINE	Yves			Jean MEGRET
	NABUCET	Daniel	Présent		
	BRIENS	Jean-Pierre	Présent		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie	Présent		
	BURLLOT	Thierry	Présent		
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent		
	QUELEN	Marcel	Présent		
	LESAGE	Hugues	Présent		
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent		
	BOULDE	Marie-France	Présent		
	BERTRAND	Jean-Luc			Claude BLANCHARD
	HINAULT	Michel	Présent		
	RAOULT	Maryse	Présent		
	BEUZIT	Bruno	Présent		
	RAULT	André		Loïc BIDAULT	
	LOYER	Jean-Yves	Présent		
	ARTUR	Joseph	Présent		
	PRIDO	Pascal	Présent		
	LE MAITRE	Christian	Présent		
	SERANDOUR	Marcel	Présent		
	DARCHE	Patrice	Présent		
	LE FUR	Françoise	Présent		
GUIGNARD	Thibault		Stéphane BRIEND		
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique			
	LE BOUC	Gervais		Claude LAYEC	

Envoyé en préfecture le 23/02/2017

Reçu en préfecture le 23/02/2017

Affiché le

ID : 022-200043677-20170220-D260-DE

Suppléants présents à voix non délibérative :

Lamballe Terre et Mer : Julien HOUZE

SMITOM Launay Lantic : Nelly PENDU – Sandrine OLLIVIER

Saint Briec Armor Agglomération : Jacky DESDOIGTS – Blandine CLAESSENS

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Michel GEFFROY

	Présents	Votants
TITULAIRES	28	28
SUPPLEANTS	10	5
PROCURATION		3
	38	36